



Le 28 mai 2021

Maître Michel Lebrun
Président
Association québécoise des avocats et avocates de la défense
1243, rue Hart
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S4

Monsieur le Président,

Le premier trimestre de 2021 a connu une importante recrudescence d'homicides conjugaux. Le phénomène de la violence, notamment envers les femmes, commande une action forte et concrète de la part du gouvernement. Les institutions gouvernementales et communautaires sont à pied d'œuvre pour lutter contre ce fléau. Parmi les mesures mises en place, le Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire sera étendu à tout le territoire québécois, et ce, dès le 1^{er} juin 2021.

Le Service d'évaluation permet un éclairage rapide afin de soutenir le tribunal dans sa prise de décision quant à l'encadrement de la personne accusée et aux interventions à envisager, le cas échéant, notamment la possibilité de l'orienter vers des ressources pouvant lui venir en aide. Nos partenaires judiciaires qui y recourent apprécient cet éclairage.

Considérant qu'il s'agit d'une étape charnière pour intervenir adéquatement et pour prévenir les risques en matière de violence conjugale, une évaluation, telle qu'elle est offerte par le Service d'évaluation, constitue une occasion à saisir pour agir efficacement contre la violence conjugale.

Le consentement des deux parties est néanmoins nécessaire avant de procéder à l'évaluation. Celle-ci porte principalement sur la situation conjugale de la personne accusée ainsi que sur le niveau de risque et les facteurs de protection présents. Le droit à la présomption d'innocence est respecté tout au long du processus.

... 2

Le Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire s'inscrit notamment dans la foulée de recommandations formulées par deux coroners relativement à la mise en place d'un service d'évaluation à ce stade précis des procédures judiciaires. Il constitue aussi un engagement des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 et du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025.

Afin de faciliter la diffusion de ces renseignements, nous vous saurions gré d'en informer les membres concernés de votre réseau. À cette fin, le document ci-joint constitue un résumé du Service d'évaluation. Parallèlement, les gestionnaires des Services correctionnels inviteront les partenaires œuvrant dans les sites d'implantation afin de leur présenter l'apport que ce service peut avoir et déterminer, de concert avec eux, les modalités qui seront les mieux adaptées à leurs régions.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre associée,



Line Fortin

p. j.

N/Réf. : 2021-11754-1